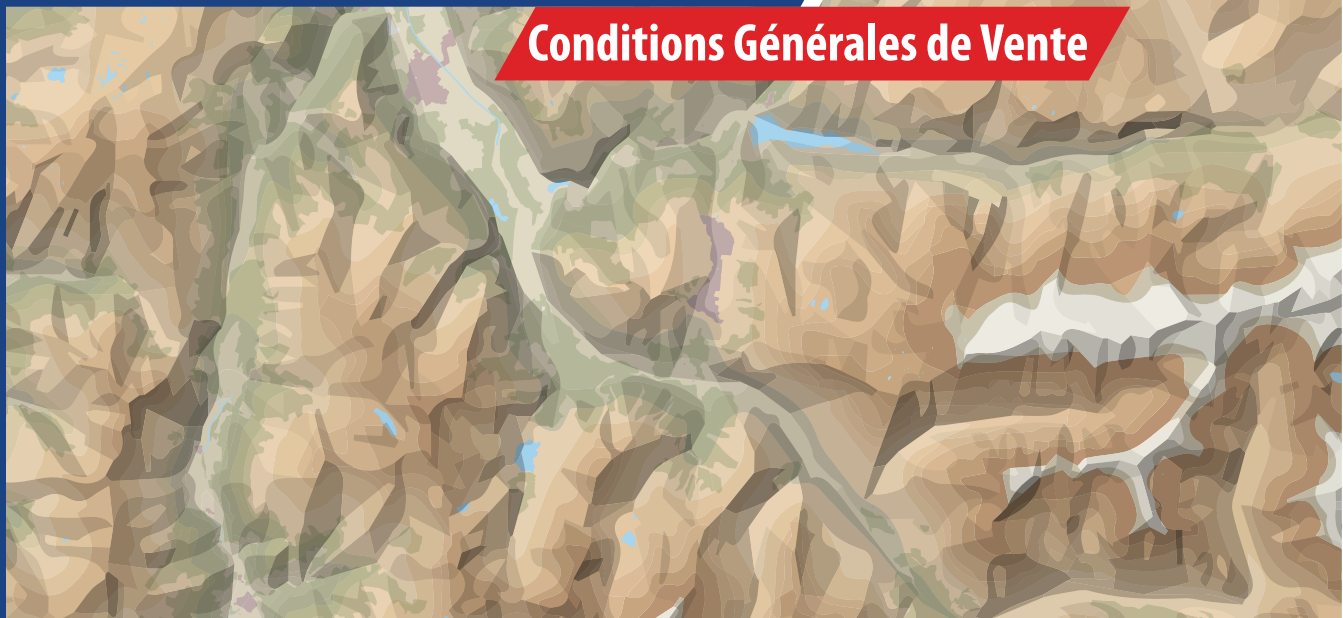




Pro  **CyclingMap** **5**

Conditions Générales de Vente



Conditions Générales de Vente (CGV)

ENTRE

PROCYCLINGMAPS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros dont le siège social est au 658, chemin des Gascous, 82 000 Montauban, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montauban sous le numéro 832 907 653, représentée par Monsieur Maxime LAFAGE, Président Directeur Général, Ci-après dénommée « **PROCYCLINGMAPS** »

DE PREMIÈRE PART

ET

LE CLIENT, personne physique ou morale approuvant un devis ou une commande auprès de PROCYCLINGMAPS.

Ci-après dénommée « **LE CLIENT** »

DE DEUXIÈME PART

ÉTANT PRÉALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

1. PROCYCLINGMAPS est une société spécialisée dans la cartographie pour épreuves cyclistes, ce qui inclut cartes, plans généraux, plans techniques, infographies, profils altimétriques, itinéraires-horaires, livres de route, vidéos 2D et 3D, pictogrammes, logos, documents et supports de communication.

2. Dans ce cadre, PROCYCLINGMAPS assure aujourd'hui la cartographie, totale ou partielle, d'environ 70 épreuves professionnelles à travers le monde. Les livrables sont tous remis au client au format numérique.

3. PROCYCLINGMAPS a édité une « fiche information client », ou « mémo clients », annexé aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV), dont les dispositions font pleinement partie du présent contrat.

ARTICLE 1 : OBJET

Toute approbation par mail d'un devis ou toute commande auprès de PROCYCLINGMAPS par LE CLIENT vaut approbation des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que ses annexes. Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société PROCYCLINGMAPS et du CLIENT dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : cartes, plans généraux, plans techniques, infographies, profils altimétriques, itinéraires-horaires, livres de route, vidéos 2D et 3D, pictogrammes, logos, documents et tout autre support de communication.

Toute prestation accomplie par la société PROCYCLINGMAPS implique donc l'adhésion sans réserve par LE CLIENT aux présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 2 : ÉTAPES D'UNE COMMANDE

Les différentes étapes sont formalisées en annexe du présent contrat dans la fiche informative remise au CLIENT dès l'élaboration du devis. Ci-après, la méthodologie de travail est formalisée dans les étapes suivantes :

- 1) Définition des besoins du CLIENT par LE CLIENT et transmission de ce cadrage détaillé à PROCYCLINGMAPS.
- 2) Elaboration par PROCYCLINGMAPS d'un devis détaillé, intégrant des prix associés à des prestations et avec des indications, si pertinent, sur le planning à respecter. Si LE CLIENT est domicilié en France, le taux de TVA applicable est de 20%. Si LE CLIENT est domicilié en Union européenne mais n'a pas de numéro de TVA intracommunautaire, alors le taux de TVA de 20% s'applique également. Dans tous les autres cas (domiciliation hors UE ou dans l'UE avec numéro de TVA), alors la prestation de PROCYCLINGMAPS est facturée hors taxes. LE CLIENT précise ce point et la TVA applicable avant l'élaboration du devis par PROCYCLINGMAPS.
- 3) L'acceptation du devis par LE CLIENT, après itérations si nécessaire incluant rabais ou ristournes ou ajustements sur le niveau de détail attendu des livrables. Sera considéré comme acceptation par PROCYCLINGMAPS : tout mail, courrier ou plus généralement écrit, confirmant la validation sans réserve du devis et des présentes Conditions Générales de Vente.
- 4) Transmission des éléments nécessaires à la production par PROCYCLINGMAPS desdites prestations par LE CLIENT. Ces éléments sont a minima les parcours au format GPX track uniquement (sauf si LE CLIENT a sollicité PROCYCLINGMAPS pour créer les fichiers GPX, auquel cas cela fera l'objet d'un devis avec une tarification de 1 euro par kilomètre de course, départ fictif inclus). Tout autre format ne sera pas accepté. LE CLIENT transmettra également à PROCYCLINGMAPS tout autre élément pertinent permettant de réaliser efficacement la prestation. Aucune modification du parcours ou des éléments de base ne pourra être acceptée par PROCYCLINGMAPS une fois le travail entamé. Toute évolution de la demande initiale ayant fait l'objet du devis nécessitera un avenant et des coûts supplémentaires, qui ne seront toutefois pas engagés sans l'accord du CLIENT.

5) Production des livrables par PROCYCLINGMAPS en respectant l'état de l'art et des objectifs de qualité. Des échanges pourront être nécessaires avec LE CLIENT afin de produire les livrables de façon efficace et qualitative.

6) Remise des premières versions des livrables, sur un seul format, au CLIENT par PROCYCLINGMAPS. Un aller-retour, ou itération, est incluse dans le devis de PROCYCLINGMAPS à condition qu'il ne s'agisse que d'une modification mineure ne résultant pas d'une erreur manifeste de PROCYCLINGMAPS et ne représentant pas une charge de travail totale, à l'échelle du devis, supérieure à 4 heures de travail. Toute autre modification sera facturée après accord écrit du CLIENT. Après cette itération, PROCYCLINGMAPS envoie au CLIENT les livrables définitifs, incluant tous les exports demandés sous différents formats numériques.

7) PROCYCLINGMAPS édite la facture, s'appuyant sur le devis et incluant les éventuels compléments ou modifications demandées et validées par le CLIENT. Dès réception par mail (la date et l'heure d'envoi faisant foi), le délai de paiement est porté à 30 jours calendaires.

8) LE CLIENT pourra communiquer s'il le souhaite à PROCYCLINGMAPS ses retours sur la prestation afin d'améliorer la qualité du service fourni. LE CLIENT accepte que PROCYCLINGMAPS fasse état de sa collaboration avec LE CLIENT y compris en valorisant les livrables non confidentiels et/ou en utilisant à des fins informatives le logo du CLIENT comme référence.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PAIEMENT

A compter du 1er janvier 2020 et afin de limiter les impayés, PROCYCLINGMAPS impose un règlement intégral du devis avant toute prise en charge par PROCYCLINGMAPS pour toute commande inférieure à 500 euros HT. La facture sera envoyée par PROCYCLINGMAPS après envoi des livrables. Au-delà de 500 euros HT par commande, le délai de paiement est porté à 30 jours calendaires à réception par mail de la facture (la date et l'heure d'envoi faisant foi). PROCYCLINGMAPS se réserve le droit d'imposer des conditions de paiement spécifiques, comme le règlement d'un acompte allant de 50 à 100%, dans des cas spécifiques.

Le règlement des factures, ou devis en cas d'acompte, par le CLIENT, s'effectue uniquement par virement bancaire. Le règlement par chèque est accepté en cas de stricte impossibilité par LE CLIENT d'effectuer un virement bancaire. Tout retard de paiement total ou partiel, au-delà des 30 jours après émission de la facture par PROCYCLINGMAPS, pourra être sanctionné par PROCYCLINGMAPS par une pénalité de 10% calculée comme sur la base du montant TTC de la créance due et en fonction du nombre de jours de retard au-delà de 30 jours. En outre, PROCYCLINGMAPS appliquera également des frais de dossier de 80 euros par facture.

Dans l'hypothèse où le CLIENT serait dans l'incapacité d'honorer la facture de PROCYCLINGMAPS dans le délai légal et contractuel, le CLIENT informera au plus tôt PROCYCLINGMAPS (impérativement avant la fin du délai de 30 jours) afin de convenir à l'amiable, et à l'appréciation de PROCYCLINGMAPS, d'un étalement du paiement qui sera alors facturé à un tarif inférieur aux pénalités applicables dans le présent article. Par défaut, le taux amiable pourra être porté à 8% au lieu de 10% et les frais de dossier à 30 euros par facture au lieu de 80 euros.

ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITÉ

Si LE CLIENT le souhaite, l'ensemble des documents transmis à PROCYCLINGMAPS comme par exemple un parcours, restera confidentiel. Seuls les personnels habilités de PROCYCLINGMAPS et ses éventuels sous-traitants, qui auront préalablement signé un accord de confidentialité, pourront en avoir connaissance. Les éléments transmis comme les logos ou la charte graphique resteront la propriété entière du CLIENT.

Les livrables produits par PROCYCLINGMAPS pourront également rester confidentiels, pour une durée déterminée ou indéterminée à préciser par LE CLIENT.

En tout état de cause, PROCYCLINGMAPS respectera des conditions de sécurité optimale pour ses fichiers dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 5 : LIVRABLES

Par « livrables », le présent contrat fait référence aux prestations sollicitées par LE CLIENT auprès de PROCYCLINGMAPS. La remise des livrables par PROCYCLINGMAPS s'effectue par mail et/ou par transmission d'un lien de téléchargement sur une plateforme dédiée. La date et l'heure d'envoi feront foi. PROCYCLINGMAPS pourra mettre en place un dispositif d'accusé de réception qui permettra de confirmer la bonne réception par LE CLIENT.

ARTICLE 6 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PROCYCLINGMAPS demeure seul titulaire de ses droits d'auteurs résultant de ses services, prestations et livrables. L'exploitation de ses créations et services s'effectue conformément aux dispositions de la mission effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis ou de la commande. Toute utilisation de la création ou du livrable par LE CLIENT, non prévue initialement, doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable PROCYCLINGMAPS ainsi qu'une rémunération à convenir, en particulier pour un usage pluriannuel de supports édités pour une année particulière et/ou dans le cas d'une réutilisation de tout ou partie des livrables comme les pictogrammes fournis par PROCYCLINGMAPS.

Par ailleurs, PROCYCLINGMAPS veillera à ce que la réalisation de sa mission n'enfreigne aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce et aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, appartenant à toutes tierces personnes physiques ou morales.

Sauf mention contraire explicite du CLIENT, PROCYCLINGMAPS se réserve la possibilité de présenter sur différents supports ou à toute occasion souhaitée, le travail réalisé pour le CLIENT, hors périmètre de confidentialité demandé par LE CLIENT dès l'établissement du devis. Ces références pourront notamment être mises en avant sur le site internet et dans les documents commerciaux de PROCYCLINGMAPS.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Le CLIENT reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenu textuel ou iconographique figurant dans les livrables. Toute erreur ou imprécision ne saura être attribuée à PROCYCLINGMAPS. La responsabilité de PROCYCLINGMAPS ne pourra en aucun cas être mise en cause dans l'hypothèse où les contenus ne se relèveraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers. LE CLIENT garanti à PROCYCLINGMAPS la prise en charge totale de la responsabilité, incluant toute condamnation ou frais et honoraires à charge résultant des livrables et de la présente prestation.

LE CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde légales concernant les lois de la propriété intellectuelle et de la contrefaçon, les mentions légales à faire paraître et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société PROCYCLINGMAPS ne pourra être invoquée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend par tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil français.

ARTICLE 9 : TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Montauban, Tarn-et-Garonne, France.

ARTICLE 10 : SIGNATURE

Toute acceptation de devis ou prise de commande entraînera l'acceptation et la signature de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente ainsi que ses annexes.